



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. : générale
27 juin 2025

Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2025

Du 25 au 28 août 2025, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Arménie

Aide de l'UNFPA proposée (à titre
indicatif) :

7,2 millions de dollars : 3,2 millions provenant de
ressources ordinaires et 4,0 millions par
l'intermédiaire de modalités de cofinancement ou
d'autres ressources

Durée du programme :

Cinq ans (2026-2030)

Cycle d'assistance :

Cinquième

Catégorie :

Niveau III

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de
coopération des Nations Unies pour le
développement durable (UNSDCF)

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le
développement durable, 2026-2030

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNFPA.

25-12758 (F) 060825 070825



Merci de recycler



I. Considérations générales

1. La République d'Arménie est un pays enclavé à revenu intermédiaire de la tranche supérieure du Caucase du Sud, d'une superficie de 29 743 km² et d'une population de 3 075 800 habitants et habitantes. Depuis septembre 2023, la population comprend 115 183 personnes réfugiées arméniennes du Haut-Karabakh.

2. Au cours des cinq dernières années, l'Arménie a été confrontée à des défis sécuritaires, socio-économiques et environnementaux. En 2020, la pandémie de COVID-19 et les hostilités militaires dans le Haut-Karabakh et aux alentours ont provoqué une contraction de 7,2 % du produit intérieur brut, bien que l'économie se soit redressée en 2022 avec une croissance de 12,6 %, suivie de 8,3 % en 2023 et de 5,8 % en 2024 ; en grande partie grâce au secteur des services (tourisme), aux technologies de l'information et à l'investissement dans l'infrastructure publique. Cependant, le taux de chômage reste élevé (13,5 % prévus en 2025), tout comme l'emploi informel (37,3 % en 2022), qui ne bénéficie d'aucune protection juridique ni de sécurité sociale, ce qui accroît la vulnérabilité économique. Près de 24 % de la population arménienne vit en dessous du seuil de pauvreté national, tandis que la pauvreté touchant les enfants avoisine les 31,7 %. Les inégalités structurelles touchent les femmes, les personnes réfugiées, les personnes âgées, les personnes handicapées et le personnel du secteur informel. Le changement climatique pose de multiples défis, avec des projections d'étés plus secs et d'hivers plus humides qui perturbent la productivité agricole et intensifient les catastrophes naturelles.

3. L'Arménie connaît un déclin démographique dû à une forte émigration, à une faible fécondité, à une mortalité évitable élevée, ainsi qu'à une infertilité importante et à la sélection du sexe prénatale. De plus, la population vieillit rapidement, ce qui affecte l'économie puisque la part de la population en âge de travailler diminue et se fait plus âgée. Une comparaison des données démographiques de 1990 et 2023 montre une baisse de population de 3 514 900 à 2 990 200, une diminution de plus de 50 % du nombre de naissances, une baisse de l'indice synthétique de fécondité de 2,6 à 1,9 (alors que le nombre d'enfants le plus désiré est de 3,0), une infertilité élevée de 16,8 % et une diminution de 80 % de la croissance naturelle annuelle. Depuis 1990, plus d'un million de personnes ont quitté l'Arménie. Selon les projections de l'UNFPA, la population continuera à diminuer pour atteindre environ 2,3 millions de personnes et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus chutera à 23 % d'ici 2050. Bien que l'Arménie ait adopté une stratégie démographique tournée vers l'avenir, ces défis requièrent des efforts constants et soutenus pour faire face à la baisse de la croissance naturelle et au vieillissement de la population.

4. Les jeunes représentent 18 % de la population. Au cours de la dernière décennie, la tranche d'âge des 16-30 ans a diminué de 25 %, ce qui soulève des inquiétudes quant à la résilience économique et démographique. L'incertitude quant à l'avenir est à l'origine de l'émigration et des faibles taux de fécondité chez les jeunes. La part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation est de 24,4 %, et s'avère nettement plus élevée chez les femmes (33,3 %) que chez les hommes (16,4 %). La toute première loi sur la politique de la jeunesse, adoptée en 2025, élargit la tranche d'âge des jeunes de 16-30 ans à 13-35 ans pour répondre aux changements démographiques et renforcer l'investissement dans la jeunesse. Les taux de natalité chez les adolescentes ont considérablement baissé (de 70 en 1990 à 10,6 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2023), mais les adolescentes sont confrontées à de multiples problèmes de santé et n'ont qu'un accès limité à des services de santé complets et confidentiels adaptés à leurs besoins. Cette situation, associée à des comportements inadéquats en matière de recherche de soins de santé, contribue à une charge élevée de problèmes de santé évitables et traitables, notamment l'infertilité secondaire.

5. L'Arménie a introduit et mis en œuvre un nouveau programme d'étude sur les modes de vie sains pour les élèves de 5^e-11^e années, ce qui garantit une éducation plus précoce et adaptée à l'âge pour que ces jeunes fassent des choix éclairés en matière de santé et de bien-être. Afin de maintenir la progression du programme d'étude, des investissements sont nécessaires pour l'institutionnaliser.

6. En raison de la stigmatisation, des stéréotypes et des normes sociales patriarcales, de nombreuses femmes et filles sont victimes de différentes formes d'exclusion et de vulnérabilité. Les normes et les stéréotypes de genre qui prévalent ainsi que les difficultés rencontrées en matière de soins de santé, de protection sociale, d'autonomisation économique et de participation sont autant de facteurs qui laissent de nombreuses femmes de côté. Une enquête réalisée en 2021 a révélé que 17,2 % des femmes âgées de 15 à 59 ans ayant déjà eu un partenaire avaient subi des violences physiques ou sexuelles, et 4,6 % d'entre elles ont déclaré avoir été victimes de violences au cours de l'année écoulée. La pratique préjudiciable de la sélection du sexe prénatale reste un problème, avec un ratio de masculinité à la naissance de 110 garçons pour 100 filles en 2024, supérieur au ratio normal.

7. Le système de santé arménien doit être renforcé afin d'améliorer la qualité, l'accès et la responsabilité des services liés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Comme l'indique l'analyse commune de pays, la mortalité maternelle est passée de 40,3 pour 100 000 naissances vivantes en 1998-2000 à 25,6 en 2021-2023. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne européenne, les zones rurales connaissant en effet des taux en hausse, ce qui met en évidence le fossé entre les zones urbaines et rurales en matière de qualité et d'accessibilité des services de soins de santé. La prévalence de la contraception moderne est faible (28 % chez les femmes mariées) et 12,5 % des femmes mariées ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Malgré l'élaboration de plus de 50 directives cliniques, des lignes directrices ainsi que des protocoles supplémentaires et actualisés sont encore nécessaires. L'adoption par les médecins de directives fondées sur des données probantes est faible.

8. Avec un taux élevé de césariennes de 38 % qui pose des risques pour la santé maternelle, le Programme national et le Plan d'action (2024-2028) ont été élaborés pour réduire les procédures inutiles et améliorer les issues maternelles. Le taux de mortalité maternelle en Arménie pour 2022-2024 était de 17,9 pour 100 000 naissances vivantes. Le cancer du col de l'utérus est le deuxième cancer le plus fréquent chez les femmes en âge de procréer, avec 260 nouveaux cas et environ 168 décès par an. Pour lutter contre ce phénomène, il est nécessaire de mettre en place des programmes durables et qualitatifs de dépistage organisé et de vaccination contre le papillomavirus humain, ainsi que de former le personnel de santé et de sensibiliser le public.

9. Les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, sont liées à des problèmes de santé maternelle et à une infertilité secondaire chez les hommes et les femmes. En Arménie, les taux d'infertilité sont élevés : 14,3 % chez les femmes (1,3 % d'infertilité primaire, 13 % d'infertilité secondaire) et 19,8 % chez les hommes (2,2 % d'infertilité primaire, 17,6 % d'infertilité secondaire). Ces difficultés compliquent l'obtention de résultats en matière de santé reproductive et constituent des obstacles à la mise en œuvre des droits reproductifs.

10. La préparation humanitaire de l'Arménie présente des lacunes qui entravent l'accès ininterrompu aux services essentiels relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre. L'UNFPA continuera d'aider le Gouvernement à intégrer le dispositif minimum d'urgence dans les cadres politiques, à garantir des modes opératoires normalisés en matière de violence fondée sur le genre et à renforcer les capacités des prestataires par le biais de programmes d'étude institutionnalisés, sur la base des enseignements tirés et des bonnes pratiques identifiées au cours de l'intervention en cas d'urgence en 2020-2024.

11. Le nouveau programme de pays 2026-2030 est basé sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de pays précédent (2021-2025), y compris les recommandations reçues dans le cadre de l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), ainsi que des évaluations indépendantes de projets et de programmes. Les principales réalisations du programme précédent sont les suivantes : (a) une orientation stratégique et innovante, adaptée au contexte et aux besoins du pays ; (b) une mobilisation réussie de fonds et un renforcement des partenariats ; (c) une valeur ajoutée significative pour l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires ; (d) une sensibilisation et une large diffusion auprès du public ; (e) la poursuite de partenariats non traditionnels et de l'innovation ; et (f) un niveau élevé de préparation et d'intervention humanitaires. Les principales recommandations et enseignements tirés ont porté sur l'amélioration de l'agilité et de la réactivité des Nations Unies (y compris l'UNFPA), ainsi que

sur le renforcement de la coordination et de la cohérence entre les partenaires de développement, y compris d'autres organisations des Nations Unies.

II. Priorités du programme et partenariats

12. L'UNFPA maintiendra une collaboration et une coordination étroites avec d'autres organisations des Nations Unies dans le cadre de l'UNSDCF et du chapitre commun, en favorisant une programmation commune sous la direction et la coordination générales de la Coordinatrice résidente des Nations Unies. La position de leader unique de l'UNFPA et sa proposition de valeur dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, de la dynamique des populations, de la résilience démographique, de l'autonomisation des jeunes, de l'égalité des genres et de l'inclusivité contribueront à la réalisation des objectifs énoncés dans l'UNSDCF et placeront les groupes les plus laissés de côté au cœur de ce dernier.

13. Le nouveau programme de pays a été élaboré sur la base de l'UNSDCF et de l'analyse commune de pays, dans le cadre d'un processus participatif avec le Gouvernement, l'institution nationale des droits humains, des organisations de la société civile, des experts et expertes indépendants, des organisations des Nations Unies et d'autres partenaires de développement et bénéficiaires, y compris des représentants et représentantes des personnes les plus laissées de côté. Par le biais de sa mise en œuvre, l'UNFPA contribuera aux groupes de résultats des Nations Unies et à d'autres groupes interinstitutions pertinents dans le cadre des mécanismes de coordination de l'équipe de pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des engagements du Sommet de Nairobi pour l'avancement de l'agenda de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

14. L'approche transformatrice du programme repose sur quatre piliers : (a) « ne pas laisser personne de côté », en favorisant l'inclusion et en garantissant le respect des droits humains ; (b) élaborer des politiques fondées sur des données probantes, tirer parti des données pour une prestation de services efficace et un développement durable ; (c) une obligation de rendre compte, renforcer les cadres nationaux et l'engagement de la société civile pour des progrès transparents ; et (d) les partenariats, mobiliser diverses ressources pour des investissements équitables et la résilience démographique. Ces stratégies interconnectées, qui donnent la priorité aux populations vulnérables et favorisent la collaboration, seront les moteurs de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en veillant à ce que le potentiel de chaque individu soit réalisé.

15. Le programme utilise également une stratégie d'accélération qui donne la priorité au changement transformateur par le biais de cinq piliers clés : (a) intégrer une approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes et fondée sur les droits humains pour démanteler les inégalités et garantir un accès inclusif ; (b) stimuler l'innovation grâce à la technologie et à des solutions créatives pour les populations mal desservies ; (c) tirer parti des données et des données probantes pour une politique et une prestation de services éclairées ; (d) forger des partenariats solides entre les secteurs pour une mobilisation équitable des ressources ; et (e) encourager le leadership des jeunes en leur donnant les moyens d'être des agents du changement en matière de santé sexuelle et reproductive et d'égalité des genres.

16. Le programme de pays favorise la résilience démographique en donnant aux individus les moyens d'exercer leurs droits en matière de santé reproductive et de contribuer activement à la société, ce qui renforce le capital humain. Cela est atteint grâce à des interventions intégrées qui donnent la priorité à des services de santé de qualité, à des politiques tenant compte des questions de genre et favorables à la famille, à l'autonomisation des jeunes et à la lutte contre les normes discriminatoires, en garantissant l'accessibilité pour tous, en particulier aux groupes vulnérables. Cette vision à long terme est alignée sur les priorités nationales de développement, les engagements volontaires de la CIPD+25 et les ODD. Le programme contribue directement aux piliers de l'UNSDCF que sont le bien-être des populations et la gouvernance à l'écoute, avec l'égalité des genres et le principe de « ne laisser personne de côté » au cœur de son action. Pour ce faire, le programme soutiendra la réalisation des trois objectifs transformateurs par le biais du plaidoyer et du dialogue politique, du développement des capacités pour un environnement

favorable, du partenariat et de la coordination, ainsi que de la gestion des connaissances. Les activités en cours contribuent directement à cette vision à long terme en jetant les bases d'un changement systémique, en renforçant les capacités nationales et en influençant les cadres politiques.

17. Le programme donnera la priorité au développement humain, en se concentrant sur les jeunes, les femmes, les filles, les personnes âgées, les personnes réfugiées du Haut-Karabakh et les groupes marginalisés, en intégrant l'égalité des genres et les principes des droits humains dans l'élaboration des politiques et des services. En s'appuyant sur son mandat et ses partenariats, l'UNFPA plaidera en faveur de la santé et du bien-être des jeunes, renforcera les cadres d'égalité des genres et encouragera une réponse multisectorielle à la violence fondée sur le genre, dans le but de modifier les normes sociales néfastes.

18. Pour garantir la responsabilité et la transparence, l'UNFPA soutiendra l'élaboration de cadres de suivi nationaux et facilitera la participation de la société civile au suivi des progrès. Cela renforcera la confiance dans les institutions et les services publics, en s'assurant que les programmes atteignent effectivement les populations visées et s'alignent sur les engagements internationaux.

19. Le programme de pays fondera ses interventions sur les normes internationales et régionales en matière de droits humains, en tenant compte des recommandations des mécanismes de suivi des organes conventionnels des Nations Unies, de l'Examen périodique universel et d'autres engagements de l'Arménie dans les cadres internationaux liés aux droits humains et au développement.

20. Les droits et les besoins des groupes vulnérables, y compris les personnes réfugiées du Haut-Karabakh et les personnes handicapées, seront prioritaires et intégrés dans tous les résultats du descriptif de programme de pays, en veillant à ce qu'ils soient pris en compte dans toutes les interventions et activités du programme. La collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies sera poursuivie afin de garantir la cohérence, en particulier dans les domaines liés à la vulnérabilité économique et à la résilience des personnes réfugiées.

21. L'UNFPA renforcera les partenariats stratégiques et la collaboration avec les partenaires de développement, les institutions financières internationales, le Gouvernement, les institutions nationales des droits humains, les universités, les organisations non gouvernementales, les organisations de personnes handicapées, les organisations confessionnelles, le secteur privé, la diaspora, les médias et les communautés locales afin de garantir des investissements équitables à l'appui des priorités nationales. Cela implique un changement stratégique dans la mobilisation des ressources, qui englobe divers mécanismes de financement et passe de la collecte de fonds au financement. Cela renforcera la capacité à catalyser et à mobiliser des sources de financement publiques et privées pour le développement et favorisera l'investissement durable pour parvenir à la résilience démographique et au développement durable.

22. Les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire seront renforcées pour faire progresser l'agenda de la CIPD et le Programme 2030, en s'appuyant sur l'assistance technique régionale et les données probantes pour les politiques démographiques.

23. Les interventions stratégiques du programme tiennent compte de l'analyse commune de pays et s'appuient sur les priorités du programme national de transformation, notamment les politiques et stratégies en matière de démographie, d'emploi, de santé sexuelle et reproductive, de jeunesse et de droits humains. Le Gouvernement donnera la priorité aux ODD, qui ont été conçus pour promouvoir les valeurs de la dignité humaine, de l'égalité et de la démocratie, et visera à relancer et à renforcer ces valeurs centrées sur la personne. Le programme sera le catalyseur de la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement en faveur des ODD et des engagements volontaires de la CIPD+25.

A. Produit 1. D'ici 2030, renforcement de la capacité des systèmes et des institutions à fournir des services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre accessibles, de qualité et adaptés aux besoins des jeunes.

24. Ce produit contribue directement à la réalisation 1 de l'UNSDCF (les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de services de meilleure qualité, inclusifs et tenant compte des questions de genre, fondés sur les droits humains et adaptés aux chocs, et développent pleinement leur potentiel, avec une vie saine et résiliente).

25. L'UNFPA soutiendra les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes en améliorant la qualité et l'accessibilité des services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre et en contribuant à la réduction de la mortalité maternelle. Cela se fera par le biais de normes et de protocoles unifiés, ainsi que par l'amélioration de la formation postuniversitaire et continue. Une attention particulière sera également accordée aux soins adaptés aux adolescents et aux adolescentes, et à l'intégration des services conformément aux normes internationales.

26. L'UNFPA contribuera à la réalisation de ce produit en : (a) élaborant des lignes directrices et des protocoles nationaux fondés sur des données probantes à l'intention des prestataires de services afin de garantir l'accès universel à des services intégrés et de qualité relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre, y compris par le biais de la préparation humanitaire ; (b) révisant et rendant opérationnels les programmes de formation médicale postuniversitaire et continue conformément aux normes internationales ; (c) renforçant les capacités des prestataires de soins de santé afin de garantir la prestation de services de santé sexuelle et reproductive de qualité, en accordant la priorité à la réduction des taux de césarienne et en intégrant des solutions numériques ; (d) renforçant la formation spécialisée et médicale continue des prestataires de soins de santé afin de garantir des services adaptés aux adolescents et adolescentes, largement disponibles et accessibles à tous ; (e) renforçant l'infrastructure et la capacité des établissements de soins de santé primaires à fournir des conseils et des services adaptés aux adolescents et adolescentes afin de promouvoir des comportements proactifs en matière de recherche de soins de santé et l'accès aux soins de santé préventifs.

B. Produit 2. D'ici 2030, amélioration de l'intégration, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, des lois et des cadres de responsabilité, afin de faire progresser la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, de prévenir la violence fondée sur le genre et d'y répondre, ainsi que de promouvoir l'autonomisation des jeunes et la résilience démographique.

27. Ce produit contribue directement à la réalisation 4 de l'UNSDCF (les institutions et les systèmes de gouvernance sont plus réactifs, plus responsables et plus transparents, et font respecter l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres).

28. L'UNFPA fournira des activités de plaidoyer, des conseils sur les choix de politique et un soutien technique pour renforcer les cadres et systèmes nationaux de politique et de responsabilité qui soutiennent la résilience démographique en améliorant l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive fondés sur les droits et tenant compte des questions de genre, en renforçant les politiques adaptées aux jeunes et en prenant des mesures pour prévenir la violence fondée sur le genre et les pratiques préjudiciables, y compris lors des situations humanitaires. L'UNFPA alignera ces efforts sur les normes internationales et veillera à ce que les populations vulnérables ne soient pas laissées de côté.

29. L'UNFPA contribuera à ce produit par des activités de plaidoyer, des conseils sur les choix de politique et un soutien technique en : (a) menant des analyses et des études approfondies sur l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité fondés sur les droits et tenant compte des questions de genre, en accordant la priorité aux personnes les plus laissées de côté, en s'attaquant à l'infertilité et en élaborant des documents juridiques et politiques, avec un accent mis sur la préparation et l'intervention humanitaires ; (b) plaidant en faveur de l'inclusion d'une rubrique budgétaire de santé désignée pour les produits de base de planification familiale afin

d'atteindre en premier lieu les personnes les plus laissées de côté ; (c) soutenant le Gouvernement dans l'introduction et la mise en œuvre du premier programme national de dépistage du papillomavirus humain (VPH) ; (d) soutenant le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse globale et fondée sur des données probantes afin de répondre aux besoins réels des jeunes ; (e) soutenant le Gouvernement dans l'élaboration de mécanismes visant à soutenir les groupes de jeunes informels et non affiliés ; (f) soutenant la promotion de politiques favorables à la famille et d'un cadre juridique visant à prévenir et à lutter contre la violence fondée sur le genre et les pratiques préjudiciables ; et (g) soutenant l'introduction d'un mécanisme de responsabilité durable et efficace afin de garantir la mise en œuvre de la législation et des politiques, conformément aux normes internationales et avec la participation significative des détenteurs et détentrices de droits.

C. Produit 3. D'ici 2030, renforcement des capacités des individus, des communautés et des institutions à promouvoir l'égalité des genres, des normes sociales positives, des comportements de recherche de soins de santé et des modes de vie sains, contribuant ainsi à des choix fondés sur les droits et à la résilience démographique.

30. Ce produit contribue directement à la réalisation 1 de l'UNSDCF (les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de services de meilleure qualité, inclusifs, tenant compte des questions de genre et adaptés aux chocs, et développent pleinement leur potentiel, avec une vie saine et résiliente).

31. L'UNFPA renforcera les efforts nationaux visant à promouvoir le renforcement des normes sociales positives et à lutter contre les normes sociales et de genre néfastes par le biais de l'engagement des hommes, du soutien à la société civile, du plaidoyer fondé sur des données probantes et de l'institutionnalisation d'une éducation complète à la santé et aux compétences de la vie courante. Les domaines de focalisation comprennent la promotion de l'égalité des genres, la prévention de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables, et l'élargissement de l'accès à l'éducation à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes ainsi qu'au bien-être, y compris pour les adolescents et adolescentes, les jeunes marginalisés et non scolarisés.

32. L'UNFPA contribuera à ce produit par des activités de plaidoyer, des conseils sur les choix de politique et un soutien technique en : (a) renforçant la mobilisation des organisations de la société civile et des communautés, en particulier celles dirigées par des personnes représentant les groupes vulnérables, afin d'élaborer des initiatives de plaidoyer visant à éliminer les normes sociales et de genre néfastes touchant les femmes et les filles ; (b) menant des campagnes et des initiatives de plaidoyer novatrices, inclusives, fondées sur des données probantes, basées sur les sciences comportementales et portant sur les inégalités de genre, la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels et les pratiques préjudiciables, ainsi que sur la promotion d'un comportement de recherche de soins de santé ; (c) institutionnalisant le programme scolaire sur un « mode de vie sain » en assurant une formation systématique du personnel enseignant, des cadres de suivi solides pour doter les adolescents et adolescentes de compétences essentielles de la vie courante et de connaissances sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, la prévention de la violence fondée sur le genre et le bien-être ; (d) étendant l'éducation à un « mode de vie sain » à d'autres contextes d'apprentissage et à des centres de jeunesse pour garantir aux jeunes non scolarisés et aux adolescents et adolescentes marginalisés un accès équitable à l'éducation à la santé et à la formation aux compétences de la vie courante ; et (e) améliorant les connaissances et les capacités en matière d'égalité des genres par le biais de l'éducation formelle et non formelle.

D. Produit 4. D'ici 2030, intégration de l'intelligence démographique et renforcement des systèmes de gestion des données, afin d'améliorer la réactivité face à la variation de la population et de renforcer la résilience démographique.

33. Ce produit contribue directement à la réalisation 4 de l'UNSDCF (les institutions et les systèmes de gouvernance sont plus réactifs, plus responsables et plus transparents, et font respecter l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres).

34. Il se concentrera sur le soutien à la collecte et à l'utilisation des données démographiques et sur l'intégration de l'intelligence démographique afin d'améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et activités de plaidoyer en matière de résilience démographique, fondés sur des données probantes, favorables à la famille, tenant compte des questions de genre, axés sur les jeunes et intégrant les personnes handicapées, avec un engagement plus large des universités.

35. L'UNFPA atteindra ce produit par le biais d'activités de plaidoyer, de conseils sur les choix de politique, du développement des capacités, de la sensibilisation et d'un soutien technique en : (a) renforçant les institutions pour mener des recherches approfondies sur la population, en favorisant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et l'éducation démographique ; (b) soutenant la collecte et la diffusion de données démographiques fiables et en promouvant une meilleure coordination et un meilleur partage des données entre les parties prenantes ; (c) contribuant à une plus grande sensibilisation du public par des campagnes ciblées, l'engagement des médias, des initiatives éducatives, des conférences internationales et des plateformes de partage des connaissances pour faciliter la collaboration des spécialistes ainsi qu'un discours national éclairé sur la résilience démographique ; et (d) renforçant la responsabilité du Gouvernement, y compris l'opérationnalisation de la stratégie démographique.

III. Gestion du programme et des risques

36. En tant que pays enclavé, en développement et montagneux, l'Arménie est confrontée à d'importantes vulnérabilités structurelles et à des risques d'aléas, tels que les tremblements de terre et les inondations.

37. Le processus de paix non résolu et les frontières fermées ont des répercussions sur la trajectoire de développement du pays, le rendant vulnérable aux chocs économiques.

38. Le programme de pays intègre les enseignements tirés de l'intervention humanitaire et de la pandémie de COVID-19, en soulignant la nécessité de systèmes résilients, inclusifs et adaptables qui garantissent la continuité des services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre dans les situations de crise et de relèvement. Étant donné que certains risques ne peuvent pas être totalement atténués, l'UNFPA adoptera une approche prudente, hiérarchisée et proactive de l'atténuation des risques, en veillant à ce que les objectifs du programme soient atteints de manière durable et efficace. Cette approche sera guidée par des informations fondées sur des données probantes et par un suivi continu, ce qui permettra de procéder à des ajustements en temps utile pour minimiser l'impact des risques et maximiser l'obtention des réalisations souhaitées.

39. L'UNFPA s'appuiera stratégiquement sur les partenariats établis avec les organisations des Nations Unies et les partenaires de développement, les institutions gouvernementales, les groupes intergouvernementaux, les médias, les gouvernements autonomes locaux, les organisations de la diaspora, les organisations de jeunes, les institutions nationales des droits humains, les organisations de la société civile et les organisations confessionnelles pour atteindre les objectifs. Ces collaborations faciliteront le partage des connaissances, l'assistance technique et les efforts conjoints de plaidoyer. L'UNFPA s'attaquera à certains de ces défis en adoptant des approches novatrices pour la mobilisation des ressources et une meilleure utilisation des communications, y compris l'utilisation des médias sociaux.

40. Le bureau de pays de l'UNFPA en Arménie sera composé d'un chef ou d'une cheffe de bureau et d'un personnel national compétent pour atteindre les produits du programme de pays proposé, tandis qu'une équipe de projet supplémentaire gèrera et mettra en œuvre d'autres ressources. Pour la mise en œuvre du programme de pays, le bureau sollicitera le soutien des unités techniques du siège de l'UNFPA, du bureau régional et des partenaires d'exécution, en veillant à la mise en œuvre d'interventions efficaces et fondées sur des données probantes.

41. La mise en œuvre comporte de multiples risques. Il s'agit notamment de l'instabilité politique et des changements de priorités du Gouvernement, de la rotation du personnel clé dans les agences gouvernementales et du manque de données. Le manque de financement durable est également un risque, qui pourrait limiter la portée et l'impact des activités.

42. L'UNFPA évaluera régulièrement les risques opérationnels et programmatiques identifiés dans la théorie du changement et apportera les modifications nécessaires. Les risques politiques seront suivis au moyen d'une analyse environnementale permanente. Pour améliorer la gestion des crises, les plans de préparation et d'intervention d'urgence seront régulièrement mis à jour et les capacités d'évaluation rapide en cas d'urgence (ainsi que la mise en œuvre du dispositif minimum d'urgence) seront intégrées. Pour faire face aux risques liés à la rotation du personnel clé des agences gouvernementales, l'UNFPA continuera à renforcer la mémoire institutionnelle en soutenant le développement et l'institutionnalisation des modes opératoires normalisés, en promouvant les outils de gestion des connaissances et en facilitant la formation croisée du personnel et des systèmes.

43. Pour atténuer les risques, l'UNFPA fournira systématiquement aux autorités gouvernementales compétentes des informations fondées sur des données probantes et élargira les partenariats avec les organisations de la société civile et les médias. L'UNFPA réexaminera en permanence son système de gestion des risques afin d'introduire des changements, de tirer parti des ressources existantes et d'intégrer les enseignements tirés. Les stratégies d'atténuation comprendront la reprogrammation, la concentration de la mise en œuvre du programme au niveau local, le renforcement de la communication et l'utilisation de méthodologies innovantes et inclusives pour atteindre les populations vulnérables. La bonne réputation de l'UNFPA et l'alignement du programme sur les priorités nationales créent les bases d'un partenariat et d'une mise en œuvre réussie du programme. L'UNFPA renforcera ses mesures de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris la formation obligatoire du personnel et des partenaires, les mécanismes de communication de l'information confidentiels et les cadres de responsabilité renforcés, conformément aux politiques mondiales de l'UNFPA. Une approche harmonisée relative aux transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers.

44. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions de l'UNFPA aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations de l'UNFPA, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

45. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports du programme de pays de l'UNFPA seront fondés sur les réalisations escomptées, les produits et les indicateurs respectifs présentés dans le cadre de résultats, dans le respect total de la politique d'évaluation de l'UNFPA. Le suivi et l'évaluation seront menés en collaboration avec les partenaires nationaux, les partenaires d'exécution et les autres organisations des Nations Unies. L'UNFPA, conjointement avec ses partenaires, effectuera des visites de suivi sur le terrain pour évaluer si les interventions du programme atteignent les bénéficiaires finaux. En outre, l'UNFPA jouera un rôle actif dans le groupe de suivi et d'évaluation des Nations Unies et participera à l'analyse commune de pays, à l'élaboration de plans de travail conjoints, à la communication des résultats obtenus et contribuera à l'établissement de rapports par l'intermédiaire d'UN-Info. L'UNFPA contribuera activement à l'évaluation de l'UNSDCF en fournissant des données, une expertise et des informations associées à ses interventions du programme, afin de garantir une évaluation complète des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement communs.

46. L'UNFPA contribuera activement au suivi et à l'établissement de rapports sur les principaux cadres internationaux, notamment les ODD, les examens nationaux volontaires, l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En fournissant une expertise technique, une analyse des données et des directives de politique générale, l'UNFPA veillera à ce que la dynamique des populations, la santé reproductive et l'égalité des genres soient effectivement intégrées dans les processus nationaux d'établissement de rapports et de mise en

œuvre, ce qui renforcera l'engagement du pays en faveur des programmes mondiaux et régionaux sur le développement et les droits humains.

47. Des sources de données nationales et internationales seront utilisées pour suivre les progrès accomplis par rapport aux engagements nationaux en vue d'atteindre les résultats transformateurs, aux ODD associés et aux stratégies et plans d'action nationaux pertinents. L'UNFPA soutiendra les capacités nationales de statistiques et de suivi pour produire des données démographiques ventilées et assurer un suivi et une évaluation efficaces des réalisations des ODD, en veillant à ce que des données soient disponibles sur les personnes les plus laissées de côté. L'UNFPA soutiendra l'analyse et la diffusion des données du recensement.

48. Conformément aux directives d'évaluation de l'UNFPA, une évaluation sommative indépendante du programme de pays sera réalisée afin d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité du soutien de l'UNFPA. Elle servira de base au prochain cycle du programme de pays, grâce à des recommandations visant à améliorer le travail.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'ARMÉNIE (2026-2030)

PRIORITÉ NATIONALE : <i>Stratégie de transformation de l'Arménie 2020-2050, objectif 4 : nation et citoyens/citoyennes en bonne santé et en sécurité ; Stratégie démographique pour 2024-2040 ; Stratégie et plan d'action sur l'amélioration de la santé maternelle et reproductive pour 2022-2026 ; Stratégie et plan d'action en matière d'égalité des genres 2025-2028 ; Plan d'action du Gouvernement de l'Arménie 2021-2026 : prévention et détection précoce des maladies non infectieuses les plus courantes, amélioration de la qualité des soins et des services médicaux.</i>				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : d'ici 2030, les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront de services de meilleure qualité, inclusifs, tenant compte des questions de genre, et adaptés aux chocs, et développeront pleinement leur potentiel, en menant une vie saine et résiliente.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. D'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le Plan stratégique de l'UNFPA :</u> - Proportion de pays disposant de normes nationales pour la prestation de services de santé sexuelle et reproductive aux adolescents et adolescentes âgés de 10 à 19 ans. <i>Niveau de référence : Non (2025) ; niveau cible : oui (2030)</i> <u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> - Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par type de violence et âge <i>Niveau de référence : violence physique et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2021) ; niveau cible : violence physique</i>	<u>Produit 1.</u> D'ici 2030, renforcement de la capacité des systèmes et des institutions à fournir des services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre accessibles, de qualité et adaptés aux besoins des jeunes.	- Nombre de protocoles et de directives cliniques nationaux fondés sur des données probantes, élaborés et mis à jour en vue d'atteindre l'accès universel à des services intégrés et de qualité relatifs à la santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur les personnes les plus laissées de côté <i>Niveau de référence : 29 (2025) ; niveau cible : 44 (2030)</i> - Proportion d'établissements de soins de santé primaires fournissant des services de santé accessibles et adaptés aux adolescents et adolescentes disposant d'un personnel formé et des ressources appropriées <i>Niveau de référence : 25 % (2025) ; niveau cible : 70 % (2030)</i> - Modes opératoires normalisés pour des services relatifs à la violence fondée sur le genre multisectoriels, centrés sur les personnes survivantes et accessibles sont institutionnalisés et mis en œuvre par les secteurs sociaux, des services de santé et d'application de la loi, par le biais de solutions numériques, y compris dans les institutions fermées et les situations d'urgence <i>Niveau de référence : non (2025) ; niveau cible : oui (2030)</i> - Proportion de femmes ayant un accès accru à la formation professionnelle et à l'autonomisation économique au sein des institutions fermées pour assurer la réhabilitation et la réintégration <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 25 % (2030)</i>	Ministères : Santé, Intérieur, Travail et Affaires sociales, Éducation, Sciences, Culture et Sport ; municipalités et autorités locales ; Défenseuse des droits humains ; partenaires de développement ; institutions financières internationales ; organisations des Nations Unies ; organisations de la société civile ; universités et groupes de réflexion ; médias ; secteur privé.	1,9 million de dollars (0,7 million provenant de ressources ordinaires et 1,2 million d'autres ressources)

et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2030) Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) Niveau de référence : 17,9 (2024 ; moyenne triennale pour 2022-2024) ; Niveau cible : <15 (2030)				
PRIORITÉ NATIONALE : <i>Stratégie de transformation de l'Arménie 2020-2050</i>, objectif 4 : nation et citoyens/citoyennes en bonne santé et en sécurité ; <i>Stratégie démographique pour 2024-2040</i> ; <i>Stratégie et plan d'action sur l'amélioration de la santé maternelle et reproductive pour 2022-2026</i> ; <i>Stratégie et plan d'action en matière d'égalité des genres 2025-2028</i> ; <i>Plan d'action du Gouvernement de l'Arménie 2021-2026</i> : prévention et détection précoce des maladies non infectieuses les plus courantes, amélioration de la qualité des soins et des services médicaux.				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : d'ici 2030, les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront de services de meilleure qualité, inclusifs, tenant compte des questions de genre, et adaptés aux chocs, et développeront pleinement leur potentiel, en menant une vie saine et résiliente.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. D'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le Plan stratégique de l'UNFPA :</u> - Besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour les femmes âgées de 15 à 49 ans Niveau de référence : 12,5 % (2016) ; niveau cible : 10 % (2030) <u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> - Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par type de violence et âge Niveau de référence : violence	<u>Produit 2.</u> D'ici 2030, amélioration de l'intégration, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, des lois et des cadres de responsabilité, afin de faire progresser la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, de prévenir la violence fondée sur le genre et d'y répondre, ainsi que de promouvoir l'autonomisation des jeunes et la résilience démographique.	- Nombre d'actes juridiques et de documents d'orientation fondés sur des données probantes élaborés sur les services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre, y compris en mettant l'accent sur la préparation et l'intervention humanitaires, Niveau de référence : 12 (2025) ; niveau cible : 20 (2030) - Le budget de la santé comprend une rubrique budgétaire désignée pour les produits de base de planification familiale afin d'atteindre les personnes les plus laissées de côté Niveau de référence : non (2025) ; niveau cible : oui (2030) - Adoption et mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse complète, fondée sur des données probantes et les besoins, garantissant l'alignement sur les politiques nationales de résilience démographique Niveau de référence : non (2025) ; niveau cible : oui (2030) - Nombre de réformes réglementaires et législatives adoptées pour promouvoir des politiques familiales tenant compte des questions de genre et des marchés du travail inclusifs Niveau de référence : 1 (2025) ; niveau cible : 2 (2030) - Programme national de lutte contre le cancer du col de l'utérus mis en œuvre, y compris dans les institutions fermées Niveau de référence : non (2025) ; niveau cible : oui (2030)	Assemblée nationale ; ministères de la Santé, des Affaires intérieures, du Travail et des Affaires sociales, de l'Éducation, des Sciences, de la Culture et du Sport ; municipalités et autorités locales ; Défenseuse des droits humains ; partenaires de développement ; institutions financières internationales ; organismes des Nations Unies ; organisations de la société civile ; universités et groupes de réflexion ; médias ; secteur privé	1,2 million de dollars (0,5 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 0,7 million de dollars provenant d'autres ressources)

<i>physique et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2021) ;</i> <i>niveau cible : violence physique et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2030)</i> Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) <i>Niveau de référence : 17,9 (2024 ; moyenne triennale pour 2022-2024) ;</i> <i>Niveau cible : <15 (2030)</i>				
PRIORITÉ NATIONALE : <i>prévention de la discrimination fondée sur le genre dans la stratégie des droits humains ; Plan d'action pour les droits humains 2023-2025 ; Stratégie démographique 2024-2040 ; Stratégie de transformation 2020-2050 ; Plan d'action du Gouvernement de l'Arménie 2021-2026 : assurer des conditions favorables à la réalisation des droits et des chances des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie publique.</i>				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : d'ici 2030, les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront de services de meilleure qualité, inclusifs, tenant compte des questions de genre, et adaptés aux chocs, et développeront pleinement leur potentiel, en menant une vie saine et résiliente.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. d'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le Plan stratégique de l'UNFPA :</u> - Nombre de pays ayant mis en œuvre une éducation complète à la sexualité à l'école, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : Partiellement (2025) ;</i> <i>Niveau cible : oui (2030)</i> - Besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour les femmes âgées de 15 à 49 ans <i>Niveau de référence : 12,5 % (2016) ;</i> <i>Niveau cible : 10 % (2030)</i> <u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le</u>	<u>Produit 3.</u> D'ici 2030, renforcement des capacités des individus, des communautés et des institutions à promouvoir l'égalité des genres, des normes sociales positives, des comportements de recherche de soins de santé et des modes de vie sains, contribuant ainsi à des choix fondés sur les droits et à la résilience démographique.	- Nombre de personnes touchées par des initiatives de sensibilisation (accessibles aux personnes handicapées) visant à promouvoir les comportements de recherche de soins de santé <i>Niveau de référence : 1 million (2025) ; niveau cible : 1 million (2030) (non cumulatif)</i> - Nombre de personnes touchées par des campagnes d'information fondées sur les sciences comportementales (accessibles aux personnes handicapées) portant sur les normes sociales et de genre néfastes, les inégalités de genre, la violence fondée sur le genre et la sélection du sexe orientée <i>Niveau de référence : 2,2 millions (2025) ; niveau cible : 2 millions (2030) (non cumulatif)</i> - Nombre de programmes d'enseignement formel et continu dans les universités et les académies spécialisées qui intègrent l'intervention relative à la violence fondée sur le genre dans leurs matières <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 2 (2030).</i> - Inclusion de l'éducation à un « mode de vie sain » dans les programmes de formation initiale du personnel enseignant <i>Niveau de référence : non (2025) ; niveau cible : oui (2030)</i>	Ministères : Travail et Affaires sociales, Justice, Santé, Éducation, Sciences, Culture et Sport, Intérieur ; Bureau de la Procureure ; Comité d'enquête ; municipalités et autorités locales ; Assemblée nationale ; Défenseuse des droits humains ; partenaires de développement ; institutions financières internationales ; organisations des Nations Unies ; organisations de la société civile ; médias ; secteur privé.	1,4 million de dollars (0,7 million provenant de ressources ordinaires et 0,8 million issus d'autres ressources)

<u>développement durable</u> Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par type de violence et âge Niveau de référence : violence physique et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2021) ; niveau cible : violence physique et/ou sexuelle : 4,6 %, violence psychologique : 13,0 % (2030)		Proportion de centres nationaux de jeunesse intégrant l'éducation à un « mode de vie sain » Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 100 % (2030).		
PRIORITÉ NATIONALE : <i>Stratégie de transformation de l'Arménie 2020-2050, objectif 4 : une nation et des citoyens/citoyennes en bonne santé et en sécurité ; Stratégie démographique pour 2024-2040 ; Stratégie et Plan d'action sur l'amélioration de la santé maternelle et reproductive pour 2022-2026 ; Plan d'action du Gouvernement de l'Arménie 2021-2026 : prévention et détection précoce des maladies non infectieuses les plus courantes, amélioration de la qualité des soins et des services médicaux</i>				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : d'ici 2030, les institutions et les systèmes de gouvernance seront plus réactifs, plus responsables et plus transparents, et feront respecter l'état de droit, les droits humains ainsi que l'égalité des genres.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. D'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Taux de dépendance des personnes âgées Niveau de référence : 28,3 % (2023) ; niveau cible : 35 % (2030)	Produit 4. D'ici 2030, intégration de l'intelligence démographique et renforcement des systèmes de gestion des données, afin d'améliorer la réactivité face à la variation de la population et de renforcer la résilience démographique.	- Nombre de programmes d'étude formels (a) de premier cycle ou (b) de deuxième cycle à l'Université d'État d'Erevan intégrant la résilience démographique en tant que module de cours ou matière spécifique Niveau de référence : (a) : 0 (2025) ; niveau cible : 1 (2030) Niveau de référence : (b) : 6 (2025) ; niveau cible : 10 (2030) - Nombre de politiques révisées ou nouvellement élaborées, tenant compte de la variation de la population Niveau de référence : 1 (2025) ; niveau cible : 5 (2030) - Nombre d'initiatives communautaires et de forums publics traitant des questions de résilience démographique Niveau de référence : 2 (2025) ; niveau cible : 5 (2030) (non cumulatif) - Nombre d'outils de numérisation introduits et mis en œuvre pour la collecte et la gestion des données (y compris les questionnaires, les bases de données statistiques et les formulaires de demande).	Cabinet du Premier ministre ; ministère du Travail et des Affaires sociales ; Comité statistique ; Institut national du travail et de la recherche sociale ; ministère de la Santé ; Institut national de la santé ; organisations de la société civile ; médias ; universités et groupes de réflexion ; Parlement national ; partenaires de développement ; institutions financières internationales ; secteur privé.	2,2 millions de dollars (0,9 million provenant de ressources ordinaires et 1,3 million issu d'autres ressources)

		<i>Niveau de référence : 2 (2025) ; niveau cible : 5 (2030)</i> • Nombre de recherches ou d'initiatives politiques produites, y compris par le Centre démographique de l'Université d'État d'Erevan, pour renforcer la résilience démographique du pays <i>Niveau de référence : 18 (2025) ; niveau cible : 6 (2030) (non cumulatif)</i> • Nombre d'initiatives ou de projets de collaboration lancés dans le cadre de partenariats pour soutenir l'opérationnalisation de la stratégie démographique <i>Niveau de référence : 1 (2025) ; niveau cible : 5 (2030) (non cumulatif)</i>		
Coordination du programme et assistance				0,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires.